

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 166

Artikel: Etat civil de l'arrondissement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est alors seulement qu'il eut le courage d'examiner son logis...

Etais-ce la solitude?... le silence relatif?... l'absence de sa femme et du froufrou habituel des allées et venues?... Il ne savait... mais jamais il n'avait regardé ainsi autour de lui... C'était d'un triste!

Dans un coin, le lit déjeté, draps pendus, couverture traînant sur le carreau, offrait encore la trace bouleversée de leur lever précipité du matin... Dans un autre angle amoncelé et couvert des stigmates graisseux de l'atelier... Dans le foyer, quelques cendres refroidies... sur la table, des verres rougis par des restes vénus et des papiers répugnantes et visqueux, encore souillés par des débris de charcuterie...

A cette vue, l'ouvrier eut un geste de dégoût, et balayant tout cela, avec le premier torchon venu, se mit à parler tout haut:

• Alors, quoi!... ça serait donc toujours la même chose?... Hier, du fromage d'Italie... aujourd'hui, du fromage d'Italie... demain, du fromage d'Italie... En v'là de la variété!... Merci! il en avait assez des râclures de billot!... Condamnés à perpétuité à la charcuterie, alors!... C'est-y ça qui peut soutenir un homme qui est auprès des machines, pendant des onze heures par jour!... Jamais rien de chaud à se mettre dans le creux! Est-ce que la bourgeoisie, décidément?...

Mais, il s'arrêta net... La bourgeoisie? est-ce que c'était de sa faute à elle?... qui donc avait voulu qu'elle entrât en fabrique?... Ben oui, c'était lui... ça l'avait vexé d'entendre les autres toujours répéter, comme ça, qu'avec leurs femmes, ils se faisaient des journées de onze à douze balles... Douze francs!... deux roues de derrière et une petite!... ça l'avait tenté, et il avait si bien fait que, pour lui être agréable, la compagnie de sa vie avait déserté son foyer pour l'usine, et son ménage pour une peignierie de laine.

Eh bien!... en somme, il avait eu tort... Autrefois, le petit était bien soigné, et propre, et gentil, et tout... Lui-même était toujours chaudement vêtu; pas une déchirure sans reprise, pas un accroc sans pièce; et quand il rentrait, tout était si bien rangé dans la maison, sans parler du pot-au-feu qui mijotait doucement devant un feu doux, et de la soupe toute chaude qui l'attendait, avec la grande cuiller plantée dedans...

Tandis qu'à présent...

Si seulement, on y avait gagné quelque chose à ce sale métier-là?... Pas du tout! on avait beau en apporter de cet argent, il n'en filait que plus vite: la blanchisseuse par-ci... la couturière par-là... la garderie où on avait placé le moutard, par-dessus le marché... C'était donc la ruine, alors?

Le graisseur resta longtemps encore à réfléchir; il prit même un crayon et s'exerça à aligner sur une marge du journal de longues colonnes de chiffres. Sans doute que ses calculs furent convaincants, car lorsque sa femme rentra, à onze heures passées, harrassée, n'en pouvant plus, à demi morte de sommeil et mourant de faim, l'ouvrier lui dit de son ton des grands jours:

— Tu sais la vieille, assez trimé comme ça!... Tu iras demain matin régler ton compte avec ton usine, et si le patron te demande pourquoi tu lâches sa boîte, tu lui diras, de ma part, que tu es rentré dans la tienne!...

Un insulteur du Christ

Le *Journal du Cher* rapporte ce qui suit, en annonçant la mort de M. Bouquet, instituteur à Bannegon (Cher):

M. Bouquet, qui était auparavant instituteur à Neuilly-en-Dun, fit dès son arrivée dans cette localité, disparaître le Christ qui était dans la salle de l'école; un élève ne trouva rien de plus amusant que de prendre le Christ comme but et de lui jeter des pierres; il lui cassa une jambe. Quelques mois plus tard, cet enfant montait sur un arbre, se cassait une jambe et mourait peu après.

A l'époque des dernières élections municipales, l'instituteur de Neuilly-en-Dun vint à Bannegon; naturellement, ayant trouvé encore ici un Christ dans l'école, il n'eut rien de plus pressé que de l'ôter; mais il le fit si maladroitement qu'il lui brisa une jambe. Ces jours derniers, M. Bouquet descendit si maladroitement de bicyclette qu'il se cassa une jambe; deux jours après il était mort.

Ces faits sont absolument authentiques et connus de toute la population.

LETTRE PATOISE

Da le fond de la vie du Beucieu.

En ci Chire que n'ape de bo en lai Cote de Mai, aipeu en si djuene copou du Mettembaïs.

Ai me sembie que vos ais dié bin critiquay les fennes, ai l'a temps d'info les soteni, voubin en veu craire qu'ai n'en a pu peype enne boinne. Ai bin écoutais céte-ci, aipré vos me dirais ce sé tot des métchaines.

Ai y avait doue boinnes djens que vetyint en ai fois bin en paix, ai l'avint doue vêtches ail peu ai l'en velint vendre enne. Lai fenne dié: « Aite fa moinay ste vêtche en lai foire. » Ai dé s'en veu » dié l'hanne ai peu ai péché aivo lai vêtche. Tiaïn ai feunnent loin de l'otâl ai vêtche ne velait pu aillay ren po ren, ai peu ci pore hanne n'en saïvait pu que faire. El en voyé un que moinay enne berbis ai peu que faisay bin soie: ai y dié: « te fais bin pu soie que moi, ce te veu nos tschindjan. » D'acouye y dié l'âtre ai peu le mertchie feut fay.

Main ai paraît que note hanne n'était pe bin aïdroit; ai faisé che masoie aivo sai berbis qu'ai soi vêtche. El était a déseschpoir tiaïn el en voyé un que portay enne oeye: ste veu nos nos tschandjen, » y dié aïnc.

• D'acouye. • Ai faisennent aïnc in troc ai peu voili note hanne que porté son oeye chu sou épale. Solli alay rudement bin tiaïn voili qui saïe aivalay les tschasses. Ai botté son oeye bais, main voili qu'y ytscheppé ai peu se forré paï dain des épennes, chebin que ci porre hanne ne moyé pu l'ai raittreppay. « Djenatche que té, y te bayro bin po enne m., » En voici enne, » y dié in malin que l'avay oy, l'ai veute ». Ai l'a fais ai peu allais vo faire ai pendre to tain que vos êtes. Ai peu ai s'en allé contre l'ota:

En arrivant à velaïdje ai pessé din in cabaret ai peu raciconté soque y était arrivay. « Ai bin, » y diennent-î-ai senne te veu dire bê sé tiaïn te y diré le bê mertschie que t'ai fait. » Oh! y me ne veu ren dire » y dié, « ste veu y guide, note atre vêtche contre 300 frs qn'y djabio de lai vendre, ai peu te veré écoutais chu lai poerte. » Ai l'a fait », ai tapennent.

El était neu tiaïn el errivennen les dous; l'ata demoré en lai tieugenne po écoutay; voici so qu'ai l'oyé:

— Ai peu été bin vendu?

— Y n'aïpe vendu, il ai bayie po enne berbis.

— Aidé y seu bin aige, y airai de lai laine po te faire des tschassates.

— Main sa qu'y ne l'ai pu, y l'ai bayie po enne oeye.

— Y seu aïnc po aige n'o n'ain pu de pieummes.

— Ai bin ma foi te veut être tytte, y m'a étschaippay ai peu ça bin fait y l'ai bayie po enne m....

— Ai bin ma foi, ça bin fait, tiaïn nos vains empurtais atye tschie nos végins ai nos diant aidé: « Vo n'ai peype enne m.... », nos en airain a moï enne » ai peu y faisé enne grosse iuze.

L'hanne euvré lai poerte ai peu ai dié en son caimeraide: « Tiu é peurju? » Sa moi qu'ai répongé.

Vos voitures qu'en ne diengne ran de s'engraignie, ai peu qu'ai l'a aïnc des djenties fenes, main al le fa trovay.

Stu que piainte des tchos.

Bibliographie

Cartes postales neuchâtelaises. — Viennent de paraître, éditées par M. A. Perret. Vevey, 4 cartes postales illustrées représentant Fritz Courvoisier et le colonel Ami Girard, de Renan, ainsi que deux vues: la rue L. Robert et la Maison Monsieur. Chacune de ces cartes qui coûte dix centimes, contient une légende explicative. Elles sont tirées du *guide des Montagnes neuchâtelaises* que publie M. Perret.

ERRATA. — Une coquille a désiguré les vers de M. Virgile Rossel, parus dans le dernier numéro du *Pays du dimanche* (4^e page, première colonne). Chaque strophe commence par ces mots: O mon pays... (au lieu de: A mon pays).

Etat civil de l'arrondissement

Damphreux-Lugnez-Cœuve

Année 1900.

Janvier. — Du 1. Henri-Joseph-Emile, fils de Julie née Pape, Damphreux. — Du 2. Noirat Charles-François, fils Ignace et de Lisa née Chavanne, Cœuve. — Du 27. Voillat Imier-Auguste, fils Imier et de Anna née Chevrolet, Lugnez. — Du 30. Richert Augusta-Alice, fille Joseph et de Marie née Trouillat, Strueth. — Du 18. Remy Mélanie-Clémence, fille Georges et de Joséphine née Brahier Cœuve.

Février. — Du 12. Ribeaud Fidélia-Marie, fille François et de Léonie née Noirat, Cœuve. — Du 20. Maillat Paul-Joseph, fils Paul et de Marie née Bernard, Courtedoux.

Mars. — Du 12. Gisser Henri, fils Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 12. Gisser Henriette, fille Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 13. Oeuvray Paul-Léon, fils Jean-Baptiste et de Lisa née Noirat, Cœuve. — Du 18. Bernard Joseph-Eugène, fils Justin et de Eugénie née Ruklin, Cœuve. — Du 25. Brahier Léon-Ernest, fils Célestin et de Eugénie née Piegay, Cœuve. — Du 30. Noirjean Léon-Henri fils Justin et de Marie née Pape, Lugnez.

Avril. — Du 7. Henzelin Paul-Léon, fils Léon et de Adèle née Chalmé, Bonfol. — Du 9. Pape Julie-Emma, fille Imier et de Joséphine née Quain, Lugnez.

Mai. — Du 12. Bernard Joseph-Célestin, fils Célestin et de Mélanie née Ribeaud, Cœuve. — Du 17. Brahier-Mathilde, fille Léon et de Virginie née Chavanne, Cœuve. — Du 21. Roueché Maria-Anna, fille Gustave et de Zélie née Guenat, Lugnez.

Juin. — Du 6. Roueché Joseph fils Emile et de Adelaïde née Riat, Lugnez — Du 10. Noirat

Emile-Jules, fils Paul et de Julia née Villard, Cœuve. — Du 20. Noirjean Léon-Emile, fils Léon et de Annette née Thevenat, Lugnez. — Du 21. Noirjean Delphine-Alice, fille Joseph et Delphine née Noirjean, Lugnez. — Du 30. Ribeaud Matilde-Olga, fille Jules et de Marie née Salomon Cœuve.

Juillet. — Du 6. Bailly Joseph-Jules, fils Henri, et de Joséphine née Etique, Cœuve. — Du 19. Henri Paul-François-Achille, fils Achille et de Léonie née Bourqueneur, Dampfreux. — Du 25. Migy François-André, fils Paul et de Valérie née Piquerez, Montenol

Août. — Du 15. Roueche Marie-Julie, fille Joseph et de Julia née Bouju, Lugnez. — Du 18. Cuenat Xavier-Joseph, fils Xavier et de Marie née Ribeaud, Cœuve. — Du 20. Ribeaud Marie-Julie-Léonie, fille Joseph et de Hortense née Chavanne, Cœuve.

Septembre. — Du 19. Leschenne Pierre-Joseph, fils Louis et de Marie née Petignat, Cœuve. — Du 20. Chevrolet Léon Joseph, fils de Julie, Lugnez. — Du 27. Noirjean Léon-Célestin-Joseph, fils Joseph et de Virginie née Boivin, Lugnez.

Octobre. — Du 4. Chavanne Léon-Joseph, fils Louis et de Joséphine née Braquier, Cœuve. — Du 12. Chapuis, fils Emile et de Mélina née Ribeaud, Vaudoncourt. — Du 11. Henri Marie-Aline, fille Joseph et de Léonie née Bourgeois, Dampfreux. — Du 23. Henzelin Louis-Joseph, fils Victor et de Laure née Kilcher, Cœuve. — Du 30. Chavanne Léon-Henri-Charles, fils Jules et de Julie née Oeuvey, Cœuve.

Novembre. — Du 3. Bourgeois Jules-Joseph-Edouard, fils Jean-Baptiste et de Marie née Voillat, Dampfreux. — Du 3. Chevrolet Alice-Amélie, fille Xavier et de Catherine née Choffat, Lugnez. — Du 4. Voillat Marie-Céline, fille Joseph et de Justine née Bourgeois, Dampfreux. — Du 12. Noirjean Marie-Anna Marguerite, fille Gustave et de Marie née Roueche, Lugnez.

Décembre. — Du 2. Cuttat Albert-Joseph, fils Albert et de Marie née Henry, Dampfreux. — Du 4. Caillet Ariste-Henri, fils Joseph et de Lucie née Lachat, Alle. — Du 12. Voillat Marie-Louise, fille Joseph et de Louise née Ribeaud, Dampfreux. — Du 20. Comment Jules-René, fils Ju'es et de Maria née Villard, Bonfol. — Du 23. Henzelin Marguerite-Berthe, fille Charles et de Julie Henzelin, Cœuve.

(A suivre.)

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 164 du *Pays du Dimanche* :

642. MÉTAGRAMME.

Tablier. Sablier. Fablier.

643. SYNONYMES.

Qui chante son mal

Q uerelle.	— <i>Dispute.</i>
U nir.	— <i>Joindre.</i>
I re.	— <i>Colère.</i>
C haritable.	— <i>Bienfaisant.</i>
H armonieux.	— <i>Mélodieux.</i>
A lliance.	— <i>Union.</i>
N aïveté.	— <i>Candeur.</i>
T abellion.	— <i>Notaire.</i>
E cuyer.	— <i>Cavalier.</i>
S ouhait.	— <i>Vœu.</i>
O rdonner.	— <i>Commander.</i>
N ul.	— <i>Aucun.</i>
M isière.	— <i>Pauvreté.</i>
A venir.	— <i>Futur.</i>
I ourd.	— <i>Pesant.</i>

644. CONTRAIRES.

Enchante.

E té.	— <i>Hiver.</i>
N uit.	— <i>Jour.</i>
G hand.	— <i>Froid.</i>
H ardi.	— <i>Timide.</i>
A près.	— <i>Avant.</i>
N aître.	— <i>Mourir.</i>
R aitre.	— <i>Loyal.</i>
E couter.	— <i>Parler.</i>

645. MOTS EN TRIANGLE.

A L B I N E
L A I N E
B I E N
I N N
N E
E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Mme Idschen Also à Carlsruhe ; Capitaine Troulala à Porrentruy ; Le mandolinien Willi à Porrentruy ; L'Orchestre Bella Senora à Porrentruy.

650. QUESTIONS.

LE NOMBRE 3.

Quelles sont les Personnes et les Choses, groupées par Trois, et désignées par ces initiales :

L. A. C.
E. T. A.
F. E. C.
M. E. R.
P. A. O.
C. A. P.
B. M. G.

651. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. Gai chanteur.
X X X X X 2. Ornement ecclésiastique.
X X X X X 3. Homme de robe.
X X X X X 4. Ville d'Asie.
X X X X X 5. Négation.

652. VERS A TERMINER.

JEANNE D'ARC.

Sonnet.

S'il est un nom vaillant qui soit cher à la —
Et qui du temps jaloux doive être le —
C'est le rustique nom de la femme de —
Qui foudroya l'Anglais des lieux de sa —

Lorraine aux brunes mains, aux yeux pleins d'—
Qui fis si grande chose avec tant de —
Toi qui n'eus qu'un bûcher pour prix de ton —
Puissent nos plus beaux vers être ta —

Que tous les coeurs chantants deviennent des —
Où la louange éclate en hymnes —
Poètes, vengeons-la des bourreaux —

Quand le bien tombe aux pieds du crime —
C'est aux enfants du beau, comme frères —
A réparer du sort les coups —

653. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales forment les noms de deux oiseaux :

- X X X X 1. Terrain clôturé.
X X X X 2. Prénom.
X X X X 3. Profit.
X X X X 4. Prénom.
X X X X 5. Enlever.
X X X X 6. Plante odoriférante.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 courant.

Publications officielles.

Cavalerie. — Les cavaliers bernois sont avisés que les amortissements pour 1900 peuvent être touchés dès aujourd'hui aux recettes de district respectives.

Convocations d'assemblées.

Buix. — Le 17 à 2 h. pour passer les comptes et décider comment on se libérera de la dette contractée envers le château.

Beurnevésin. — Le 17 pour adopter le règlement d'assistance et s'occuper de la révision du règlement.

Courrendlin. — Le 17 à 1 h. pour passer les comptes et voter le budget.

— Assemblée paroissiale le 10 après l'office pour voter les comptes, statuer sur une demande d'achat de terrains.

Fahy. — Le 10 à 12 h. 1/2 pour se prononcer sur les réparations à faire au Creux.

Montfaucon. — Le 16 à 9 h. du matin pour arrêter un règlement, pour la répartition des eaux, s'occuper d'un emprunt et de l'école des Montbovats, voter la gratuité scolaire etc...

Soulce. — Le 10 à 2 h. pour passer les comptes, voter la construction d'une route Courfaivre Soulce, fixer le nombre des bergers, etc...

Vermes. — Assemblée bourgeoise le 17 à midi pour décider si l'on acceptera le nouveau règlement concernant la jouissance des pâtures et des terres.

— Le 17 à midi pour passer les comptes.

Cote de l'argent

du 6 mars 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

Bons mots.

X... fait à un visiteur les honneurs de son nouveau logis. Ce dernier s'extasie devant une magnifique descente de lit à longs poils...

— A quel animal appartient cette peau ? s'informe-t-il.

— Mais, à moi, cher ami ! répond l'autre en se rengeant.

* * *

Dans un salon, pendant le morceau de piano.

Un auditeur, en extase :

— Moi, cette musique me transporte.

Son voisin, à mi voix :

— Oh ! si elle pouvait me transporter aussi... autre part !

TABLEAU MAGIQUE



Il ferait si beau ici, si cet étranger importun n'était pas là.

Mais où est-il ?